

MODE DE CALCUL DES BOURSES DE MOBILITE ERASMIP

Le montant de la subvention mensuelle des bourses de mobilité, pour les étudiants effectuant une mobilité au titre du Consortium ERASMIP, a été décidé lors du Comité de pilotage dudit Consortium le 03/07/2014. Les montants indiqués dans le tableau suivant sont valables pour l'année universitaire 2014/2015.

En cas de mois incomplet, le montant de la subvention est calculé en multipliant le nombre de jours du mois incomplet par 1/30 de la contribution unitaire par mois (cf. exemple).

La durée du stage est de 2 mois minimum passés dans l'organisme d'accueil.

Le versement des bourses obéit aux règles suivantes :

- * obligation de verser le même montant de bourse pour les étudiants associés à un même groupe pays, excepté pour des étudiants ayant des besoins spécifiques,
- * non prise en compte des conditions de ressources des étudiants dans le calcul de la bourse,
- * la durée d'un mois est calculée sur la base de 30 jours.

Les besoins spécifiques concernent exclusivement les étudiants en situation de handicap dont la participation aux mobilités serait impossible sans l'octroi d'un financement complémentaire. Les frais seront pris en charge sur la base des frais réels.

Les participants non allocataires sont des étudiants qui participent pleinement aux activités de mobilité conformément aux exigences du programme ERASMUS+ mais qui ne bénéficient pas des financements européens.



EXTRAIT DU GUIDE FINANCIER DISPONIBLE SUR
<http://www.erasmusplus.fr/penelope/fiches/2/mobilite-enseignement-superieur-2014>

Les bourses étudiantes de mobilité de stage, page 7 du guide

L'établissement versera aux étudiants une bourse mensuelle contribuant aux frais de séjour et de voyage. Le montant de la bourse sera déterminé par l'établissement à partir de l'intervalle fixé par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation pour chaque groupe de pays et chaque type de mobilité.

Groupe	Pays de destination	Montant mensuel par mois complet	Supplément mensuel par mois complet
Groupe 1	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède	200 €	150 €
Groupe 2	Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Turquie	150 €	
Groupe 3	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	150 €	

Règle de calcul de la bourse = (montant mensuel x nb de mois) + (supplément mensuel x nb de mois) + le cas échéant [(montant mensuel + supplément mensuel)/30 jours x par le nombre de jour(s) de stage fait(s) durant le mois incomplet]

Exemple : mobilité du 1er juin au 10 septembre en Bulgarie (groupe pays 3)
 ⇒ 1^{er} juin au 31 août = 3 mois complets + 10 jours en septembre :
 (150 € x 3 mois) + (150 € x 3 mois) + [(150€/30) x 10 jours] = 450+450+100 = 1000 € pour la mobilité.